

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX INSTRUCTEURS DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Le Maire de la commune de CHANGÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L410-1, L423-1, R410-4 et suivants et R423-14 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire et des Adjointes,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 012-2015 en date du 23 mars 2015 décidant la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2015 décidant d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

VU la convention en date du 22 mai 2015 confiant à la Communauté d'Agglomération « Laval Agglomération » l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

CONSIDÉRANT que pour mener à bien l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol et respecter notamment les délais impartis, il convient de déléguer aux instructeurs des autorisations d'urbanisme la signature de certains actes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 1^{er} février 2024, l'arrêté du 8 mars 2023 portant délégation de signature aux instructeurs du droit des sols est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à :

- Pierre LESNE, responsable du service Urbanisme règlementaire de Laval Agglomération,
- Yohana FLEURET, instructrice des autorisations d'urbanisme,
- Leïla BECAM, instructrice des autorisations d'urbanisme,
- Valérie GRENEL, instructrice des autorisations d'urbanisme,
- Marie GLÉMAS, instructrice des autorisations d'urbanisme,
- Patrice HURULT, instructeur des autorisations d'urbanisme,
- Maryline POIRIER, instructrice des autorisations d'urbanisme,

chargés de l'instruction des demandes pour les autorisations, déclarations et certificats suivants :

- permis de construire,
- déclaration préalable,
- permis de démolir,
- permis d'aménager,
- certificat d'urbanisme opérationnel (CUB).

.../...

ARTICLE 2 : La délégation de signature concerne les actes et documents suivants :

- demandes de pièces complémentaires,
- notification des délais d'instruction,
- lettres de consultation des personnes publiques, services et commissions intéressés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif de NANTES peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens, à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à CHANGÉ, le 29 janvier 2024
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL



Notifié à Pierre LESNE
Responsable du service Urbanisme règlementaire de Laval Agglomération
Le

Notifié à Yohana FLEURET,
Instructrice des autorisations d'urbanisme
Le

Notifié à Leïla BECAM,
Instructrice des autorisations d'urbanisme
Le

Notifié à Valérie GRENEL,
Instructrice des autorisations d'urbanisme
Le

Notifié à Marie GLÉMAS,
Instructrice des autorisations d'urbanisme
Le

Notifié à Patrice HURAUULT,
Instructeur des autorisations d'urbanisme
Le

Notifié à Maryline POIRIER,
Instructrice des autorisations d'urbanisme
Le